

VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.09.17-04

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRÉSENTS</u> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GADIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, adjoints ;
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme CHATEAU Christine, MM. TAUBATY Christian, M. ROBERGET Philippe, Mmes HALLE Cathy, JEANDENANS Jennifer, LAMY Alice, M. PRUDENT Adrien, Mme BOUDRY Jeanne, M. LEMESRE Matthieu, Mme DUBOZ Catherine, M. COURT Jean-Louis, Mme SOLNON Marie-Pierre ; M. VUILLET Olivier, Mme CALONNE Evelyne, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 3	
Convocation du : 11 / 09 / 2026	<u>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :</u> Mme REGALDI Sylvie a donné pouvoir à M. TAUBATY Christian, M. LANQUETIN Jean-Philippe a donné pouvoir à M. ROBERGET Philippe, M. BRUNIAUX Philippe a donné pouvoir à M. COURT Jean-Louis.
	<u>EXCUSE</u> : M. MILLE Pierre
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Mme JEANDENANS Jennifer

DÉLIBÉRATION N° 04 :

Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget annexe « Piscine » (13002).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-11 et L. 2311-1 et suivants ;

VU la délibération DEL 26.02.23-16 du Conseil municipal en date du 23 février 2026 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe « Piscine » (budget n° 13002) ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés sur la piscine, initialement inscrits au compte 2313 « Constructions – Immobilisations en cours », doivent désormais être comptabilisés au compte 21318 « Autres bâtiments publics » ;

CONSIDERANT que cette modification d'imputation comptable nécessite d'ajuster les crédits budgétaires inscrits au budget annexe « Piscine » ;

CONSIDERANT que cette modification ne modifie pas l'équilibre de la section d'investissement et consiste en un virement de crédits entre les comptes 2313 et 21318 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

Article 1^{er} :

D'ADOPTER la décision modificative n° 1 du budget annexe « Piscine » (budget n° 13002), portant sur les crédits de la section d'investissement, comme suit :

Article			Libellé	Montant
2313 – 9904	PIS	323	Travaux piscine	-313 980.00
21318	PIS	323	Travaux piscine	313 980.00
Total	23		Immobilisations en cours	0.00
TOTAL			DEPENSES INVESTISSEMENT	0.00

Article 2 :

DE PRECISER que cette décision modificative a pour seul objet de procéder à la modification de l'imputation comptable des crédits relatifs aux travaux de la piscine et qu'elle est sans incidence sur l'équilibre global du budget annexe « Piscine ».

Article 3 :

D'AUTORISER Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Jura et à Monsieur le Comptable public, selon les modalités réglementaires en vigueur.

Résultat du vote : Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



 Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,



Jennifer JEANDENANS